

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### BREVET MECANICIEN 250 KW

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><b>1. Gestion de la mécanique navale</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW</p> <p><b>MODULE M1-1</b> <b>MACHINES MARINES</b></p> <p>Code STCW : Section A-III/1 Section A-III/4 Section A-III/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les procédures de sécurité et d'urgence pour une exploitation des machines en toute sécurité</li> <li>- Assurer le quart à la machine en toute sécurité (surveillance et contrôle du quart à la machine)</li> <li>- Démontrer une aptitude à utiliser et à comprendre les signaux courants relatifs au service machine</li> <li>- Se faire comprendre de l'équipage pour les questions touchant à la tenue du quart et contribuer à une communication interne efficace à bord</li> </ul>	<p>- Des épreuves pratiques en cours de formation constituées de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer les compétences du candidat</p>	<p>La tenue, la passation et la relève du quart sont conformes aux principes et procédures admis.</p> <p>Les mouvements et activités liés aux machines et aux systèmes auxiliaires du navire sont correctement consignés.</p> <p>Les ressources sont affectées et réparties en fonction des besoins et des priorités pour l'exécution des tâches nécessaires.</p> <p>Le ou les membres de l'équipe ont une compréhension exacte de l'état actuel et prévu de la chambre des machines et des systèmes connexes, ainsi que de l'environnement extérieur.</p>

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### BREVET MECANICIEN 250 KW

<p><b>2. Contrôle de l'électrotechnique, l'électronique et des systèmes de commande</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW</p> <p><b>MODULE M2-1</b> <b>ÉLECTRICITÉ</b></p> <p>Code STCW : Section A-III/1 Section A-III/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Configurer et faire fonctionner le matériel électrique, électronique et de commande en toute sécurité</li> <li>- Prendre les précautions de sécurité adaptées avant d'entamer les travaux (appliquer les procédures d'isolement et d'urgence...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des épreuves pratiques en cours de formation constituées de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer les compétences du candidat</li> </ul>	<p>Les opérations sont planifiées et effectuées conformément aux manuels d'exploitation ainsi qu'aux règles et procédures de sécurité établies.</p> <p>Les mesures de sécurité prévues pour les travaux sont appropriées.</p> <p>Les systèmes électriques, électroniques et de commande peuvent être compris et expliqués à l'aide de schémas/d'instructions.</p>
<p><b>3. Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW</p> <p>Code STCW : Section A-III/1 Section A-III/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir le respect des prescriptions relatives à la santé et la sécurité au travail : contribuer à la sécurité du personnel et du navire, prévenir et maîtriser les incendies à bord, faire fonctionner les engins de sauvetage...</li> <li>- Prendre les précautions nécessaires à la prévention de la pollution du milieu marin</li> <li>- Appliquer les procédures prévues pour garantir la sécurité de la manutention, de l'arrimage et de l'assujettissement des provisions à bord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des épreuves pratiques en cours de formation constituées de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer les compétences du candidat</li> </ul>	<p>Le type et l'ampleur du problème sont promptement identifiés et les premières mesures prises sont conformes aux procédures et plans d'urgence prévus pour le navire.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence et reflètent l'urgence du problème.</p>

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### BREVET MECANICIEN 250 KW

			<p>Les procédures prévues pour surveiller les opérations accomplies à bord et garantir le respect des prescriptions MARPOL sont pleinement observées.</p> <p>Les mesures prises garantissent le maintien d'une réputation positive en matière d'environnement.</p>
<p><b>4. Planification de l'entretien et des réparations</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW</p> <p>Code STCW : Section A-III/1 Section A-III/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les règles de sécurité prévues concernant le matériel</li> <li>- Utiliser de manière appropriée l'outillage et les instruments pour l'ensemble des travaux à bord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des épreuves pratiques en cours de formation constituées de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer les compétences du candidat</li> </ul>	<p>Les activités d'entretien sont effectuées conformément aux spécifications techniques, aux règles de sécurité et aux procédures.</p> <p>Le matériel et l'outillage sont convenablement choisis et employés. Le choix des matériaux et des pièces est approprié.</p>

Se référer aux Annexes II et III de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW pour plus de précision.

La délivrance du brevet de mécanicien 250 kW est soumise à l'obtention des modules M1-1 et M2-1 et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.